## COMMUNIQUÉ de presse



## Privatisation des centres bus RATP : Une journée sombre pour le droit universel à la mobilité en Île-de-France !

Ce 25 octobre 2024 est une date sombre, dans la mesure où elle acte la mise en œuvre du choix idéologique de Valérie Pécresse de donner une valeur marchande au transport public. Alors que ce dernier est un bien commun au service de l'Île-de-France et de sa population.

Si comme elle affirme, la mise en concurrence dans le domaine des transports publics avait une plusvalue, la Présidente d'IDFM ne se priverait pas de présenter un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en concurrence du réseau OPTILE (grande couronne francilienne). A date, elle s'y refuse, car dans les faits, les salariés et les usagers subissent quotidiennement les conséquences néfastes de ses décisions (conditions de travail et de transports dégradées).

Pour autant, rien n'est encore décidé dans la mesure où c'est le Conseil d'Administration d'IDFM du 12 novembre que doit se confirmer ces choix d'attribution à des opérateurs privés. En raison du modèle économique sur lequel elle repose, c'est le principe même de la concurrence qui génère l'essentiel des désagréments, et cela quel que soit l'opérateur retenu.

De plus, les élus et mandatés de la CGT-RATP constatent quotidiennement au travers des échanges qu'ils peuvent avoir, tant avec la Direction de la RATP que celle d'IDFM : **l'Autorité Organisatrice ne maîtrise toujours pas les répercussions de ce démantèlement du réseau intégré de la RATP** sur la réalisation de l'offre et du service.

C'est pourquoi nous appelons dès aujourd'hui l'ensemble des acteurs que sont : l'État, les collectivités territoriales, les parlementaires et les élus au CA d'IDFM de prendre les mesures permettant de surseoir à ce démantèlement et de commanditer une étude d'impact économique sociale et environnemental afin de bien mesurer les conséquences funestes de cette remise en cause du droit universel à la mobilité.

Plus que jamais, l'heure n'est pas à l'accompagnement de la destruction d'une grande conquête sociale que sont le statut public de la RATP et celui des agents de l'entreprise publique de service public. La CGT-RATP appelle les salariés, les usagers et leurs élus à se saisir des mobilisations à venir pour refuser cette dislocation du bien commun.

Paris, le 25 octobre 2024



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr

